



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

APPEL À PROJETS 2011

DOSSIER DE CANDIDATURE

Développement des usages TICE dans les établissements

Ce formulaire de candidature est à remplir pour postuler à l'appel à projets 2011 :
« Développement des projets d'utilisation pédagogique des TICE dans les établissements ».

L'appel à projets comprend les documents suivants :

- I - Présentation générale du projet.
- II - Formulaire de candidature.

Les réponses doivent nous parvenir sous la forme de fichiers numériques (aux formats .pdf ou .rtf), par courrier électronique. Toute question relative à cet appel à projet, en particulier une demande d'aide pour préciser la demande pourra être envoyée à l'adresse :

mission.tice@ac-grenoble.fr

Date limite de réception : le 7 octobre 2011 – 16 heures.

* * * * *

PROJET D'UTILISATION DE LOGICIELS ET DE RESSOURCES EN SITUATION PEDAGOGIQUE

A - Qui peut postuler ?

Peuvent postuler tous les collèges, lycées et lycées professionnels publics ayant la volonté de mettre en œuvre un projet d'utilisation de logiciels pédagogiques et de matériels innovants (TNI, tablette, etc.) dans le cadre ci-dessous avec les élèves, ou étant déjà engagés dans une telle démarche. Ces projets pourront être disciplinaires ou transversaux et devront montrer une **forte cohérence avec le contrat d'objectifs**.

Ils concerneront un nombre significatif de classes et d'élèves ou s'adresseront à des publics spécifiques pour lesquels les TICE représentent une plus-value pédagogique ou éducative. Notons qu'un même établissement peut formuler plusieurs demandes distinctes.

B – Cadre de l'appel à projet :

Pour l'année scolaire 2011-2012, la mission TICE soutiendra prioritairement les projets numériques s'inscrivant dans l'un des thèmes suivants :

1. *Améliorer la maîtrise de la langue française et des langues vivantes*

Les nouveaux outils constituent dès lors un point d'appui incontournable pour renforcer les apprentissages fondamentaux et assurer les compétences de maîtrise de la langue française et de connaissance d'une langue vivante étrangère. Le numérique, par ailleurs, peut constituer une aide pour favoriser les apprentissages des ENAF et pour lutter contre l'illettrisme.

2. *Favoriser les parcours personnalisés*

Il s'agit, grâce à l'utilisation du numérique, de proposer des parcours personnalisés, notamment dans le cadre de **l'accompagnement personnalisé** au lycée, ou pour accompagner la mise en œuvre du **Socle commun de connaissances et de compétences** au collège culture scientifique, langues vivantes, etc.

3. *Former à l'utilisation raisonnée et citoyenne des médias numériques*

L'omniprésence du numérique dans notre quotidien nous conduit inévitablement à engager une réflexion sur l'accès aux médias. On s'attachera ainsi à développer plusieurs compétences transversales du socle commun et à renforcer la mise en œuvre de la réforme du lycée, les médias numériques favorisent l'acquisition :

- d'une culture humaniste : ressources en ligne, histoire des arts.
- de l'autonomie et de l'initiative, dans le cadre d'une pédagogie de projet.
- l'éducation à la citoyenneté : utilisation responsable d'Internet, construction de l'identité numérique, maîtrise de la langue (Web-radios, diffusion pour baladeurs).

4. *Prendre en compte le handicap et les troubles du langage*

Plusieurs logiciels (correcteurs orthographiques avancés, dictée vocale, logiciels narrateurs) permettent aux élèves de compenser leurs troubles, pour accéder plus facilement et plus efficacement aux apprentissages. Les demandes peuvent comprendre éventuellement du matériel complémentaire.

La mission TICE financera les logiciels, les matériels légers (nomades) ou innovants (TNI, tablette).

N.B. Un second appel à projet, à l'initiative conjointe de la DAAC, de la Mission TICE et de l'inspection pédagogique de langues, sera lancé courant octobre portant sur les classes à projet éducation médias (classes PEM) et sur le projet interculturel METROPOLY.

C - Calendrier

Septembre 2011 : Lancement de l'appel à projets.

07/10/2011 : Date limite de réception des candidatures.

14/10/2011 : Audition éventuelle des représentants des projets présélectionnés et attribution des moyens.

14/10/2011 : Étude des dossiers par le jury académique.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Toutes les informations de ce paragraphe ont vocation à être rendues publiques pour les projets retenus. En déposant votre dossier, vous en acceptez la publication.

Faire parvenir ce formulaire à mission.tice@ac-grenoble.fr avant le 07/10/2011

Identification

Nom de l'établissement : collège Edmond Rostand

n° de téléphone :0479729412

Adresse : 747 rue Richelieu 73490 La Ravoire

Nom et prénom du porteur de projet : Grenier Benjamin

Courriel du porteur de projet : benjamin.grenier@ac-grenoble.fr

Intitulé du projet : l'utilisation de tablettes numériques : une aide aux apprentissages à des fins d'autonomie.

- Dans quel thème du cadre de l'appel à projets, votre demande se situe-t-elle (1 à 3 lignes) ?

Notre demande s'inscrit dans le 3eme thème du cadre d'appel pour favoriser l'autonomie des classes de la voie générale de la 6^e à la 3^e.

De plus, cette demande s'oriente aussi sur le 4^e thème pour les classes de SEGPA en grande difficulté de compréhension.

- Quels sont vos objectifs ? (environ 10 lignes)

Cinq objectifs ont guidé notre démarche :

1- AUTONOMIE : l'utilisation par les élèves et l'enseignant de tablettes numériques, ainsi que de la vidéo projection nous semble être un moyen efficace pour aider les élèves à accéder à une plus grande autonomie. Celle-ci dans les apprentissages permet aux élèves d'être plus impliqués dans leur pratique, tout en se détachant de la présence de l'enseignant. Ainsi, cette autonomie des élèves devient pour l'enseignant un moyen d'avoir plus de temps pour se centrer sur la pratique des élèves qui en ont le plus besoin.

2- PRISE D'INITIATIVE : par l'utilisation de la tablette numérique, les élèves peuvent plus facilement analyser leurs réussites et leurs erreurs (s'auto évaluer), de manière à progressivement devenir acteur de leurs apprentissages.

3- AIDE A LA COMPREHENSION : pour répondre à la diversité du niveau de compréhension de nos élèves, l'utilisation de TICE nous apparaît comme un outil supplémentaire pour aider à la compréhension des élèves les plus en difficultés. Elles permettent également d'avoir un retour immédiat sur sa propre pratique et constituent ainsi une ressource aux apprentissages.

4- SE FAMILIARISER AU NUMERIQUE : au regard de la société valorisant le développement du numérique, il semble intéressant de manier des outils informatiques afin d'acquérir des compétences dans ce domaine, comme le souligne le Socle Commun de Connaissance et de Compétence.

5- ECOLOGIE : l'utilisation de tablettes permet de réduire le nombre de fiches proposées aux élèves et ainsi contribuer à la dynamique écologique.

- Liens avec le contrat d'objectifs (environ 5 à 10 lignes)

Trois axes principaux regroupent le contrat d'objectif du collège :

1. **FAVORISER LA REUSSITE SCOLAIRE** : ce premier axe s'intègre parfaitement avec le projet développé. En effet, l'utilisation de tablettes numériques permet aux élèves de devenir acteur de ses apprentissages, en leur facilitant l'analyse de leurs réussites et de leurs erreurs. Ainsi, c'est favoriser l'auto et la co-évaluation, mais aussi la compréhension.
2. **PROPOSER DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES FAVORISANT L'IMPLICATION, L'INVESTISSEMENT ET LA RESPONSABILISATION DES ELEVES** : la stratégie ici est de valider des compétences chez l'élève concernant l'autonomie et la prise d'initiative. Le projet proposé s'intègre parfaitement à cet objectif en le sens où il permet à l'élève de se détacher de l'enseignant pour se centrer de plus en plus sur des initiatives personnelles. Des compétences du socle commun (pilier 6 et 7) seront validées.
3. **RECHERCHER L'INTEGRATION DES ELEVES DE SEGPA, ET FACILITER LEUR COMPREHENSION** : face à l'utilisation de tablettes numériques, celles-ci se positionnent comme un outil supplémentaire de compréhension, de modélisation et donc de réussite.

- Public visé (niveaux, disciplines, nombre d'élèves, nombre d'enseignants)

Le public du Collège Edmond Rostand se définit comme un public motivé, demandeur de pratique et de nouveauté. Ces élèves se distinguent par leur attachement à l'autorité supérieure que constitue l'enseignant d'EPS. Ces élèves font preuve de peut de prise d'initiative. C'est pourquoi ce projet s'adresse aux classes de la 6^e à la 3^e, dans le but de développer chez tout les élèves du collège, un continuum de l'autonomie réfléchit et adapté à chaque niveaux de classe et aux possibilités de chaque élèves.

Afin de mener à terme ce projet, nous sommes 4 enseignants d'EPS déterminés à offrir un cadre pédagogique et didactique innovant à nos élèves.

- Votre établissement dispose-t-il d'un ENT ? OUI NON

- Description du projet : activités / compétences visées / modalités d'évaluation

Ce projet s'axe dans un premier temps sur les activités de la compétence propre n°3 (« réaliser une action à visée corporelle artistique ou acrobatique »). Les élèves pourront alors se filmer, s'auto évaluer et s'autoréguler. De plus, au regard des travaux de N.Roudneff, les élèves pourront construire de nouvelles figures propre à eux même. Enfin, l'enseignant pourra facilement circuler de groupe en groupe en le sens où les élèves auront leur travail programmé sur la tablette numérique (passer de niveaux en niveaux après validation).

Dans un second temps, ce projet pourra se développer sur les autres compétences propres de l'EPS, notamment grâce à l'application « EPS :match&score » mais aussi d'autres application à venir qui permettront de développer de nouvelles sources de motivation, de nouvelles modalités de travail.

L'utilisation de ces nouveaux outils est toujours orientée vers l'acquisition de compétences attendues dans les activités, des quatre compétences méthodologiques et sociales et des compétences du socle commun de compétence et de connaissance (utilisation des TICE pilier 4, compétences civiques et sociales pilier 6, autonomie et initiative pilier 7).

Ces compétences seront ainsi évaluées au travers du carnet de compétences validé par les enseignants. L'évaluation s'oriente vers une validation de compétences.

- Calendrier

Coût global du projet en € TTC	Part de l'établissement	Financement demandé en € TTC
2423,60 euros		2423,60 euros

Avis motivé du chef d'établissement :